



© F. BAREZANONANTSOU, BANGLI / IAH

LES FEMMES ET LES FILLES EN SITUATION DE HANDICAP

NOTE D'INFORMATION SUR L'APD À LA CROISÉE DES CHEMINS ENTRE
HANDICAP ET GENRE



Les femmes et les filles en situation de handicap sont rarement prises en compte ou spécifiquement ciblées par les investissements humanitaires et de développement. Elles ont également été sous-représentées au sein du mouvement pour les droits des femmes – la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) ne fait pas explicitement référence aux femmes et aux filles en situation de handicap.¹ Et bien que la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CRPD) reconnaisse que les femmes et les filles en situation de handicap sont confrontées à des discriminations multiples et croisées, elles ont été historiquement marginalisées par les mouvements de défense des droits des personnes handicapées. Pourtant, les droits des personnes handicapées ne peuvent être garantis dans un contexte qui n'affirme pas l'égalité de toutes les femmes et des personnes de genre divers.² Tant que les femmes et les personnes de genre divers en situation de handicap continueront d'être exclues, l'autonomisation des femmes et leur participation significative ne seront pas atteintes pour toutes les femmes.³

1. Arguments en faveur de cette cause

Selon DAWN Canada, les femmes handicapées et les femmes sourdes constituent le groupe minoritaire le plus important et le plus démuné, et celui qui enregistre les taux les plus élevés de violence physique, systémique, financière, psychologique et familiale.⁴ Alors qu'on estime qu'un ménage sur quatre compte un membre de la famille en situation de handicap,⁵ la prévalence mondiale est plus élevée chez les femmes dans les pays à revenu faible ou intermédiaire, où on estime que les femmes représentent jusqu'à trois quarts des personnes en situation de handicap.⁶ Les taux de handicap augmentent lorsqu'ils sont combinés à l'âge,⁷ au statut de réfugié, à l'origine ethnique, aux conflits et à d'autres identités et contextes qui se recoupent.

Une femme sur trois dans le monde a été victime de violences physiques et/ou sexuelles ou de violences conjugales au cours de sa vie ;⁸ mais les femmes en situation de handicap sont deux fois plus susceptibles d'être victimes de violences sexistes.⁹ Elles sont exposées à des risques supplémentaires d'abus et de violences émotionnelles, physiques et sexuels, en particulier de la part des soignants

et des professionnels de santé. Entre 40 % et 68 % des jeunes femmes handicapées auront subi des violences sexuelles avant l'âge de 18 ans.¹⁰ Les femmes et les filles handicapées ont également beaucoup moins de chances d'avoir accès à une éducation sexuelle complète et à la contraception, de bénéficier de dépistages des infections sexuellement transmissibles et du VIH/sida, et de bénéficier de dépistages de routine pour les cancers du sein, du col de l'utérus et des ovaires, entre autres.¹¹

Elles sont également plus susceptibles d'être contraintes à une grossesse ou de subir des interventions forcées ou sous la contrainte, telles que la stérilisation, l'avortement et la contraception.¹² « Elles ont souvent été exclues des activités de développement visant à promouvoir l'accès à l'information et aux services en matière de santé et de droits sexuels et reproductifs (SDSR) parce que le fait d'avoir un handicap est à tort associé à l'asexualité ; parce que les services de santé sexuelle et reproductive ne sont souvent pas adaptés aux femmes handicapées ou accessibles à celles-ci ;¹³ et parce qu'il

1. UNDESA, « Femmes et filles en situation de handicap : adopter une double perspective – genre et handicap », 2020.

2. Rangita de Silva de Alwis, « Disability Rights, Gender, and Development – A Resource Tool for Action » (Secrétariat de la Convention relative aux droits des personnes handicapées du Département des affaires économiques et sociales ; Fonds des Nations Unies pour la population ; Wellesley Centers for Women, 2008).

3. Nepveux, « Pour que le ragout parvienne à tout le monde : les négociations des femmes en matière de leadership et de pouvoir au sein des organisations de personnes handicapées au Ghana », dans *Disability in Africa*, sous la direction de Toyin Falola et Nic Hamel, 1re éd. (Boydell and Brewer Limited, 2021), p. 319-342.

4. DAWN Canada, « Plus qu'une simple note de bas de page : infographie », s.d.

5. Organisation mondiale de la santé et Banque mondiale, « Rapport mondial sur le handicap 2011 », 2011.

6. ONU Femmes, « Note d'information : Faire en sorte que les ODD comptent pour les femmes et les filles en situation de handicap », 2017.

7. ONU Femmes, « Note d'information : Genre, âge et handicap : aborder les recoupements », 2022.

8. Organisation mondiale de la Santé, « Fiche d'information : Violence à l'égard des femmes », 2021.

9. DAWN Canada, « Fiche d'information : Les femmes handicapées et la violence », s.d.

10. Organisation mondiale de la santé, « Fiche d'information : Violence à l'égard des femmes ».

11. Sangeeta Mecwan, Manushi Sheth et Renu Khanna, « Renforcer la responsabilité sociale grâce au leadership des adolescents et des jeunes : une étude de cas sur la santé sexuelle et reproductive au Gujarat, en Inde », *Gender & Development* 29, n° 1 (2 janvier 2021) : 151-169.

12. AEGID, WeDecide et UNFPA, « Jeunes en situation de handicap : étude mondiale sur l'élimination de la violence sexiste et la réalisation des droits en matière de santé sexuelle et reproductive », 2018.

13. Cathy Vaughan et al., « Renforcer les capacités pour une réponse inclusive envers les personnes en situation de handicap face à la violence à l'égard des femmes et des filles : les expériences du projet W-DARE aux Philippines », *Gender & Development* 24, n° 2 (3 mai 2016) : 245-260, <https://doi.org/10.1080/13552074.2016.1194031>.

« Les données précises sur la prévalence du handicap, ainsi que sur les expériences et les besoins en matière de santé et de droits sexuels et reproductifs des femmes handicapées, sont limitées et ne permettent pas d’orienter les activités de santé sexuelle et reproductive inclusives. » Les besoins en matière de planification familiale de 22 % des femmes et des filles handicapées âgées de 15 à 49 ans restent largement insatisfaits.¹⁴

De plus, les filles en situation de handicap ont moins de chances d’accéder à une éducation de qualité que les garçons¹⁵, en particulier dans les camps de réfugiés et dans les pays touchés par des conflits armés ou des catastrophes naturelles. Par exemple, en 2013, l’UNICEF a indiqué que seulement 42 % des filles en situation de handicap avaient terminé l’école primaire, contre 51 % des garçons en situation de handicap¹⁶. Les filles en situation de handicap sont confrontées à de multiples obstacles. Elles sont davantage exposées à la violence, au harcèlement et à la traite que les garçons, en particulier sur le trajet entre leur domicile et l’école.¹⁷ Les menstruations sont stigmatisées partout dans le monde, et la honte culturelle associée à ce processus naturel fait que les filles se sentent trop gênées pour participer pleinement à la vie scolaire. Le manque d’éducation et l’accès limité aux produits d’hygiène sont des facteurs importants à prendre en compte, en particulier pour les filles handicapées qui peuvent devoir compter sur un aidant, un membre de leur famille ou un enseignant pour les aider.

Surtout, malgré les efforts déployés pour améliorer la représentation des femmes et des personnes handicapées dans la sphère politique, les femmes handicapées sont gravement sous-représentées dans les instances décisionnelles, que ce soit au sein du gouvernement, des parlements, à des postes de direction ou à des fonctions de direction. Par exemple, malgré la forte représentation des femmes à la Chambre des députés au Rwanda (60 %)¹⁸ et le fait qu’un siège soit réservé aux personnes handicapées,¹⁹ aucune femme handicapée n’a jamais été représentée au parlement. Les femmes handicapées ont du mal à accéder à des postes de direction au sein des organisations de personnes handicapées (OPH) où

Les normes patriarcales prévalent.²⁰ Par exemple, « les femmes handicapées sont regroupées au sein de comités ou de sections d’organisations faitières dirigées par des hommes, ce qui les tient à l’écart du processus décisionnel ».²¹ Elles sont également sous-représentées dans les institutions chargées de l’égalité des sexes : dans près de la moitié des pays, les mécanismes nationaux pour l’égalité des sexes ne comptaient aucune femme handicapée parmi leurs membres.²²

Les femmes handicapées sont systématiquement exclues des programmes de financement et des espaces de prise de décision et sont souvent rendues invisibles. La plupart des politiques et programmes relatifs aux droits des femmes ne mentionnent pas les femmes handicapées ni les femmes sourdes, tandis que les politiques d’accessibilité ne traitent pas spécifiquement de la violence ou des femmes. L’examen par DAWN Canada des politiques relatives à la violence sexiste au Canada entre 2015 et 2017 a révélé que le Québec, l’Ontario, la Colombie-Britannique et les politiques canadiennes mentionnaient systématiquement les femmes handicapées (WWD) soit en note de bas de page, soit sans distinction de genre dans leurs politiques. L’absence de distinction de genre concernant les WWD est une pratique que DAWN Canada a dénoncée à maintes reprises et qui consiste à regrouper des cohortes de femmes dans un document de recherche ou de politique, par exemple : les femmes autochtones, les femmes noires, les femmes vivant en milieu rural, les femmes âgées et les personnes handicapées, qui sont confrontées à des taux de pauvreté plus élevés.

14. UNDESA, « Rapport des Nations Unies sur le handicap et le développement – Réaliser les ODD par, pour et avec les personnes handicapées », 2019.

15. Humanité & Inclusion, « Brisons les cloisonnements dès maintenant ! Vers une éducation inclusive pour les personnes en situation de handicap dans un monde post-COVID », 2020.

16. UNICEF, « La situation des enfants dans le monde : les enfants handicapés », 2013.

17. Nations Unies, éd., La traite des personnes dans le contexte des conflits armés, Rapport mondial sur la traite des personnes, 4e édition (2018) (New York : Nations Unies, 2018).

18. IPU Parline, « Rwanda : Chambre des députés », s.d.

19. Gouvernement de la République du Rwanda, « Partage du pouvoir », s.d.

20. Humanité & Inclusion, « Humanité & Inclusion. Contribution écrite au Comité CEDAW – Débat général sur « La représentation égale et inclusive des femmes dans les systèmes de prise de décision » : les femmes handicapées sont laissées pour compte par les lois, les politiques et les pratiques », 2023.

21. Deynaba Diallo, « Avant-propos : “Une place à prendre !” », dans Leadership des femmes handicapées : stratégies pour lutter contre la violence en Afrique de l’Ouest (Lyon : Humanité & Inclusion, 2022), 5–6.

22. ONU Femmes, « Note thématique : Leadership et participation politique des femmes handicapées », 2019.

Olga, présidente de l’OFAB et fondatrice du Club des filles, en compagnie de Merveille, 11 ans, et d’Ornella, 16 ans. Le Club des filles a été créé par l’Organisation des femmes aveugles du Bénin (OFAB) afin de former les femmes handicapées qui seront les leaders de demain. Le club rassemble des filles et des jeunes femmes âgées de 10 à 20 ans souffrant de déficiences visuelles. Il leur offre un espace sûr et unique où elles peuvent poser des questions et apprendre les unes des autres. Elles se réunissent au moins une fois par mois pour discuter de sujets tels que les droits des femmes, les menstruations et la violence sexiste, et pour s’informer sur le leadership féminin, la prise de parole en public, etc. Le Girls’ Club leur permet de développer leur confiance en elles et leurs connaissances. HI soutient l’OFAB et le Club des filles dans le cadre du projet « Making it Work ».



2. Financement du développement pour les femmes handicapées

Si la part de l'aide publique au développement (APD) consacrée au handicap n'a cessé d'augmenter depuis 2015, les projets d'aide dont l'objectif principal est de soutenir les personnes handicapées représentent moins de 2 % (soit un total de 3,2 milliards de dollars américains) de l'ensemble de l'APD internationale²³. Près de la moitié de l'aide tenant compte du handicap relève de l'intégration, et malheureusement, trop de projets ne sont pas véritablement inclusifs ni conformes

avec la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CRPD). En 2018, le financement destiné à l'aide au développement inclusive des personnes handicapées

Le montant total des projets s'élevait à un peu moins d'un milliard de dollars américains, soit moins d'un dollar par personne en situation de handicap dans les pays en développement.²⁴ Même les cinq bailleurs de fonds les plus engagés en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap (le Canada, l'Australie, la Suède, la Belgique et la Finlande) ne consacrent en moyenne que 3 % de leur aide à cet objectif.²⁵ En 2020, la part des projets ayant obtenu une note positive en matière d'inclusion des personnes handicapées est restée faible : « Environ 84 % des projets concernés ont reçu une note de 0, ce qui signifie qu'ils ne visaient pas l'inclusion des personnes handicapées de manière significative ».²⁶ Peu de données sont disponibles sur l'intersection entre le genre et le handicap.

Le Canada a pris des engagements importants pour faire progresser l'inclusion des personnes handicapées et l'égalité des sexes dans ses programmes d'aide internationale par le biais de sa Politique d'aide internationale féministe (PAIF), réitérant cet engagement lors des Sommets mondiaux sur le handicap de 2018 et 2022. La PAIF prévoit une approche intersectionnelle de l'aide internationale, fondée sur les droits humains et inclusive des femmes et des filles handicapées. De plus, la lettre de mandat du ministre du Développement international de 2019 inclut spécifiquement un engagement à fournir une aide accrue aux personnes handicapées dans les pays en développement. Cependant, bien que le Canada ait déclaré les parts les plus élevées d'APD consacrées à l'égalité des sexes pour la période 2020-2021 (90 %),²⁷ trop peu de fonds ont été alloués aux femmes et aux filles handicapées. Dans son rapport de 2023, la vérificatrice générale du Canada a recommandé de mettre davantage l'accent sur l'intersectionnalité et l'inclusion : « le processus d'évaluation de l'égalité des sexes du ministère pour les projets n'incluait pas systématiquement l'analyse des facteurs d'identité croisés, à l'exception de l'âge »⁽²⁸⁾.

Affaires mondiales Canada, DAWN Canada et le Centre de recherche « Live Work Well » de l'Université de Guelph, dirigé par la professeure Deborah Stienstra, collaborent actuellement

dans le cadre spécifique d'une initiative novatrice de sept ans du CRSH (Conseil de recherches en sciences humaines), l'EDID (Engendering Disability - Inclusive Development). Ce partenariat unique entre la société civile, le monde universitaire et le gouvernement offre au ministère l'occasion d'approfondir la réflexion et de développer véritablement un modèle intersectionnel et inclusif pour l'APD.

23. Development Initiatives, « Aide publique au développement inclusive des personnes handicapées : données sur les donateurs, les canaux et les bénéficiaires », juillet 2020.

24. Development Initiatives, « Aide publique au développement (APD) inclusive des personnes handicapées : données sur les donateurs, les canaux et les bénéficiaires », juillet 2020.

25. Development Initiatives, « Aide publique au développement (APD) inclusive des personnes handicapées : données sur les donateurs, les canaux et les bénéficiaires », juillet 2020.

26. Forum européen des personnes handicapées, « Rapport annuel – Dépenses de la CE en faveur de l'inclusion des personnes handicapées dans les actions mondiales 2018-2020 », 2022.

27. OCDE, « Aide publique au développement pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes en 2020-2021 : un aperçu », 2023.

28. Vérificateur général du Canada, « Rapport n° 4 : L'aide internationale en faveur de l'égalité des sexes — Affaires mondiales Canada », 2023.





3. Genre et handicap : bonnes pratiques et enseignements tirés

Mettre en avant la voix et le leadership des femmes en situation de handicap et de leurs organisations

Le Forum mondial sur le leadership des femmes handicapées (GFLWD) est un collectif diversifié de femmes leaders handicapées et un forum multipartite visant à promouvoir des solutions concrètes dans le domaine du développement prioritaire à l'échelle mondiale. Dédié à une inclusion réelle et à l'obtention de résultats aux niveaux mondial, régional, national et local, le Forum mondial veille à ce que les personnes qui défendent elles-mêmes leurs droits, en particulier dans les pays du Sud, soient impliquées dans la prise de décision, et à ce que la communauté internationale soutienne leur action sur le terrain.

En 2023, le Forum mondial a commencé à mettre en place un réseau d'expertes handicapées, représentant 15 pays et diverses identités croisées. Au cours de sa première année, le GFLWD a fourni une plateforme pour des discussions ciblées, comme le soutien aux femmes handicapées déplacées par les inondations au Pakistan. Le GFLWD a également élaboré des protocoles de communication accessibles afin de garantir une participation égale et significative des expertes malgré des accès inégaux aux technologies. En 2024, le GFLWD poursuivra son action en tant que front uni de femmes leaders en situation de handicap et d'alliés dans les domaines des droits humains et du développement, en lançant ses activités phares dans le cadre de cette nouvelle phase d'action accélérée en faveur des ODD.

Actuellement, DAWN Canada et STEP (Pakistan) assurent conjointement la direction de ce collectif. Travaillant en étroite collaboration avec l'UNDESA et ONU Femmes, le GFLWD incarne un changement de paradigme dans l'organisation et le leadership féministes internationaux

le leadership. S'appuyant sur le FIAP du Canada et sur ses engagements plus larges en faveur de la réalisation des ODD et de politiques et programmes intégrant l'approche GBA+, ainsi que, plus récemment, sur le DIAP (Plan d'action pour l'inclusion des personnes handicapées), le GFLWD constitue une plateforme idéale pour lancer un engagement renouvelé et renforcé visant à mettre au premier plan le leadership des femmes et de leurs organisations, en particulier celles du Sud.

Un autre exemple est l'initiative « Making It Work » d'Humanité & Inclusion, qui soutient les organisations et réseaux locaux de femmes en situation de handicap qui œuvrent à la promotion des droits des femmes, à leur autonomisation et à l'égalité des genres dans plusieurs pays d'Afrique. Les organisations locales de personnes handicapées dirigées par des femmes souffrant d'un grave manque de ressources, cette initiative renforce les capacités institutionnelles et la viabilité de ces organisations, et contribue à accroître l'efficacité des programmes et des actions de plaidoyer sur le terrain, notamment en matière de violence sexiste et de promotion des droits des femmes handicapées.

Dans le cadre de son action régionale, HI organise également des espaces d'échange et de collaboration afin de permettre aux femmes handicapées occupant des postes de responsabilité de mener efficacement des actions de plaidoyer conjointes aux niveaux national et international, et d'accéder aux forums internationaux. Lors de la conférence « Women Deliver » à Kigali en 2023, HI a soutenu la participation d'Adelaide Niyigina, directrice de l'Association burundaise pour la promotion des droits des femmes handicapées. Elle a fait remarquer qu'elle était souvent la seule femme en situation de handicap à la table des discussions, car celles-ci sont trop souvent exclues de ces forums mondiaux.

Garantir des services et des systèmes inclusifs en matière de santé et de droits sexuels et reproductifs (SDSR)

Une approche multisectorielle, qui implique un partenariat avec des organisations dirigées par des femmes en situation de handicap, un soutien aux prestataires de services de santé aux niveaux mondial et national afin de réduire la discrimination, ainsi qu'une éducation sexuelle complète visant à réduire la stigmatisation et les pratiques inadaptées aux besoins des femmes et des adolescentes en situation de handicap, constitue une stratégie efficace pour garantir des services inclusifs en matière de droits et de santé sexuels et reproductifs. C'est ainsi que le projet ENSEMBLE de HI au Sénégal et au Togo contribue à l'autonomie des femmes et des filles, à la réduction des besoins non satisfaits en matière d'information et de services de santé sexuelle et reproductive, et au plaidoyer en faveur d'une plus grande inclusion des personnes handicapées et de l'égalité des genres dans le secteur de la santé.

Un autre exemple d'initiative centrée sur les femmes et les filles en situation de handicap est W-DARE⁽²⁹⁾ qui visait à générer des données et à améliorer la connaissance de l'expérience vécue par les femmes en situation de handicap aux Philippines grâce à la recherche-action participative. Les pratiques de recherche-action participative reconnaissent que les méthodes de recherche

devraient soutenir les objectifs généraux d'autonomisation et de justice sociale et viser à modifier le rapport de force au sein du processus de recherche grâce à la participation des bénéficiaires et des sujets de la recherche.

Les organisations de personnes handicapées (OPH) ont été façonnées par des normes sociales et culturelles qui limitent la participation des femmes

L'un des principaux enseignements tirés est que les OPD ne sont pas toujours inclusives envers les femmes handicapées, peu d'entre elles occupent des postes de direction. Il est nécessaire d'investir davantage dans des espaces qui renforcent le leadership des femmes handicapées et leur accès à la prise de décision. DAWN Canada recommande de créer des opportunités pour mettre en valeur les capacités et les contributions des femmes handicapées et de développer le leadership chez les filles et les femmes handicapées.³⁰

29. Cathy Vaughan et al., « W-DARE : un programme triennal de recherche-action participative visant à améliorer la santé sexuelle et reproductive des femmes handicapées aux Philippines », BMC Public Health 15, n° 1 (décembre 2015) : 984.

30. DAWN Canada, « Plus qu'une simple note de bas de page : infographie »



Fama Ka est une femme en situation de handicap visuel vivant à Pikine, au Sénégal. Elle est éducatrice et formatrice en braille et en langue arabe. Elle est également formatrice locale de céréales et responsable du centre d'écoute des femmes victimes de violence de Pikine, partenaire du projet Making It Work. Malgré les difficultés de déplacement liées à son handicap, elle est autonome tant sur son lieu de travail qu'à son domicile. Au Sénégal, HI participe avec Urbaconsulting à une étude financée par la Banque mondiale visant à promouvoir l'accessibilité universelle, en particulier dans les projets de logements abordables. L'étude se poursuivra jusqu'en 2024, afin de proposer un guide sur l'accessibilité universelle adaptée au contexte sénégalais.

4. Recommandations

fi. Obtenir des fonds pour soutenir le financement de base et le renforcement des capacités des organisations dirigées par des femmes handicapées, des mouvements féministes intersectionnels et des militantes dans les pays du Sud.

Les organisations dirigées par des femmes handicapées, qui souffrent d'un manque criant de ressources, sont des acteurs essentiels pour plaider en faveur de politiques inclusives et lutter contre les inégalités structurelles engendrées par les systèmes de capacitisme, de racisme, de classisme, de xénophobie et de patriarcat, parmi d'autres systèmes d'oppression intersectionnels qui génèrent une discrimination intersectionnelle.³¹ Ces organisations sont en première ligne pour soutenir les survivantes de violences sexistes, en particulier les femmes et les enfants en situation de handicap, et jouent un rôle clé dans la mobilisation et la promotion de politiques et de programmes gouvernementaux plus inclusifs.

2. Reconnaître que les organisations de femmes handicapées sont des acteurs essentiels et garantir une représentation effective des femmes handicapées en tant que défenseurs des droits humains.

Les femmes en situation de handicap se heurtent à des obstacles qui les empêchent de participer aux processus décisionnels au sein des gouvernements, des Nations Unies et des organismes de financement. Il en résulte un nombre limité d'initiatives et d'interventions en phase avec les préoccupations et les priorités réelles des femmes en situation de handicap. Les consultations avec les parties prenantes de la société civile, en particulier avec les organisations dirigées par des femmes en situation de handicap, constituent un élément essentiel pour garantir que les politiques et les activités tiennent activement compte des besoins des personnes en situation de handicap.

3. Allouer des fonds spécifiques à l'inclusion des personnes handicapées dans les programmes relatifs aux droits des femmes et à l'égalité des sexes, renforcer l'intégration de l'inclusion dans les secteurs humanitaire et du développement, en utilisant des marqueurs de handicap et de genre pour suivre les financements destinés à l'inclusion et rendre compte au regard d'indicateurs d'équité (par exemple, les bailleurs de fonds peuvent utiliser le « marqueur OCDE-CAD » sur le handicap et le genre) ; toutefois, veiller à ce que les stratégies soient adaptées pour traiter le handicap de manière substantielle. Des études montrent qu'une approche ciblée garantit véritablement des services spécifiques au handicap et inclusifs sur le plan du genre,³² car trop souvent, les projets qui intègrent ces marqueurs ne traitent pas réellement le handicap de manière concrète.

4. Collecter, analyser et rendre compte des données relatives au handicap, en plus des données ventilées par âge et par sexe.

Sans collecte de données ventilées par handicap et par genre, il est impossible de déterminer si les financements profitent aux femmes et aux filles en situation de handicap. À l'instar des programmes d'intégration de la dimension de genre d'il y a vingt ans, il arrive trop souvent que des propositions soient soumises en promettant d'inclure les femmes et les filles en situation de handicap, mais que les rapports ne parviennent pas à démontrer qui est inclus et qui est exclu des initiatives et des programmes.

5. Veiller à ce que les initiatives sectorielles de l'APD, telles que celles relatives à la santé et aux droits sexuels et reproductifs, à la violence sexiste, aux soins et à l'éducation, soient inclusives envers les femmes en situation de handicap.

L'engagement décennal du Canada visant à promouvoir la santé et les droits des femmes et des filles à travers le monde (2020-2030), doté d'un budget annuel de 1,4 milliard de dollars, dont 700 millions seront consacrés à la santé et aux droits sexuels et reproductifs, doit reconnaître l'autonomie corporelle et la sexualité des femmes en situation de handicap, ainsi que la stigmatisation et la discrimination existantes et omniprésentes dans les services de santé, l'éducation et les systèmes judiciaires. Dans l'économie des soins, il faut davantage reconnaître les femmes handicapées en tant qu'aidantes, mères et membres âgées de la communauté, plutôt que de les considérer uniquement comme des bénéficiaires de soins.

31. Nepveux, « So That the Stew Reaches Everybody » ; Shanaaz Majiet et Adelene Africa, « Women with Disabilities in Leadership: The Challenges of Patriarchy », Agenda 29, n° 2 (3 avril 2015) : 101–11.

32. Kathy Al Ju'beh, « Disability Inclusive Development Toolkit » (CBM, janvier 2017).



© J. MALAUBRY / HI

NOTE D'INFORMATION RÉDIGÉE PAR

BONNIE BRAYTON
Directrice générale de
DAWN Canada
www.dawnCanada.net

DEBORAH STIENSTRA
Directrice du Centre de recherche Live
Work Well, professeure de sciences
politiques www.liveworkwell.ca

ANNE DELORME
Directrice générale, Humanity
Inclusion Canada [www.hi-
canada.org](http://www.hi-
canada.org)

